



Communiqué de presse

79/22

Montreuil, le 20 septembre 2022.

A quoi joue le gouvernement dans la CCNT 66 ?

Le jeudi 15 septembre 2022, lors des rencontres organisées par Nexem, Jean-Christophe COMBE, le tout nouveau ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, a officialisé la retranscription de la revalorisation de 3.5% des fonctionnaires à notre champ professionnel.

L'UFAS CGT prend acte de cette avancée, même si plusieurs autres urgences salariales n'ont pas encore trouvé réponses auprès du gouvernement et des employeurs (NEXEM, FEHAP et AXESS) et alors que les 183 euros nets annoncés en février 2022 ne sont toujours pas effectifs dans de nombreuses associations ou conseils départementaux. Le gouvernement continue son enfumage ?

Pourquoi une annonce faite lors d'un colloque organisé par Nexem alors que la semaine précédente s'est tenue une commission mixte paritaire avec la participation d'un représentant du gouvernement ? Est-ce une nouvelle fois une volonté de discréditer les séances de négociation avec les syndicats et ainsi la transformer en simple chambre d'enregistrement des décisions patronales et gouvernementales ?

Les instances de chacune des conventions collectives ne doivent pas être vidées de leurs prérogatives, d'autant plus qu'une convention unique et étendue est à l'ordre du jour. L'UFAS CGT y veillera.

Cette revalorisation générale de la valeur du point d'indice de la convention collective 66 était attendue mais elle reste toujours en deçà des besoins.

Fin août 2022, l'inflation est de 5,8 % par rapport à l'année dernière. Le coût de la vie continue d'augmenter et nos salaires peinent à se maintenir. Rappelons nos revendications : 300 € nets pour tou.te.s, en plus de la revalorisation Laforcade.

Il nous reste quand même à connaître les modalités de mise en œuvre de cette revalorisation. Le point d'indice de la convention collective 66 passerait ainsi de 3.82 € à 3.95 €. Nous revendiquons le point à 5 €.

Malgré cette revalorisation, l'extension des 183 € à l'ensemble des personnels de nos établissements n'est toujours pas à l'ordre du jour. Les personnels techniques, administratifs et une partie des personnels éducatifs en sont toujours exclus. Cette mesure est pourtant prioritaire si l'on veut stopper les inégalités entre salarié.e.s dans notre champ professionnel.

L'UFAS CGT appelle tous les salarié.e.s à rejoindre les actions et manifestations qui auront lieu sur tout le territoire les 22 et 29 septembre prochains. Partout où nous le pouvons, il faut renforcer le rapport de force afin d'obtenir satisfaction de nos revendications.

Contacts presse :

Lucie STIRER-CHOUBRAC: 06 88 77 31 98;

Cristina VANOSI : 06 72 97 43 37